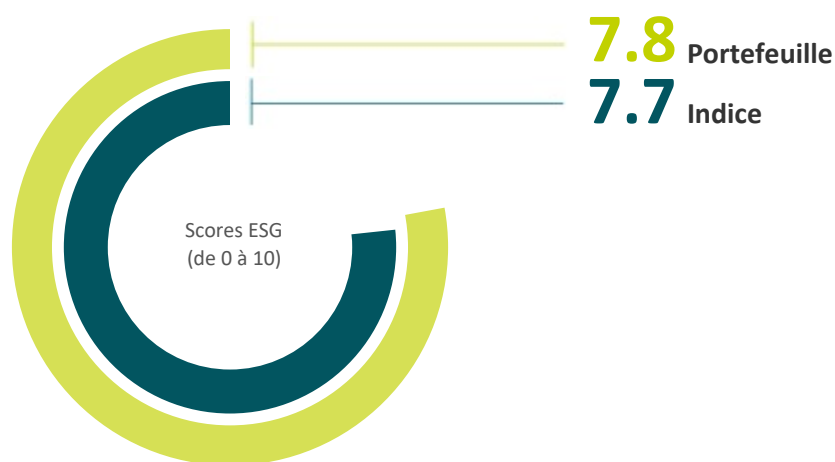


Rapport ESG

AXA (CH) Strategy Fund - Swiss Equity CHF

NOVEMBRE 2024

Score ESG¹



Caractéristiques ESG

Les pourcentages entre parenthèses correspondent au taux de couverture

Intensité Carbone Scope 1+2
(tCO₂e/M\$ revenu)

39	69
Portefeuille (96%)	Indice (98%)

Cibles SBTi

Validé	47%	49%
	Portefeuille	Indice
Engagé	19%	16%
	Portefeuille	Indice

Actionnariat Actif

AXA IM a engagé avec 5 (11.4%) des émetteurs dans lesquels le portefeuille a investi au cours des 12 derniers mois.

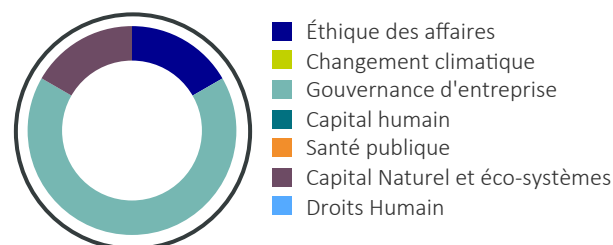
% de Femmes Siégeant au
Conseil d'Administration

36.0%	34.8%
Portefeuille (100%)	Indice (100%)

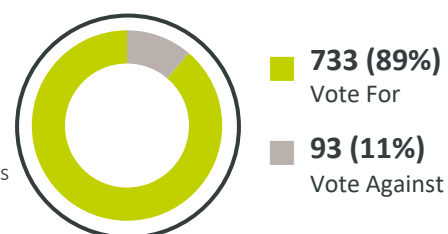
% d'Administrateurs Indépendants
Siégeant au Conseil d'Administration

90.5%	90.3%
Portefeuille (90%)	Indice (84%)

Thèmes d'engagement



Vote
100% du portefeuille a été voté



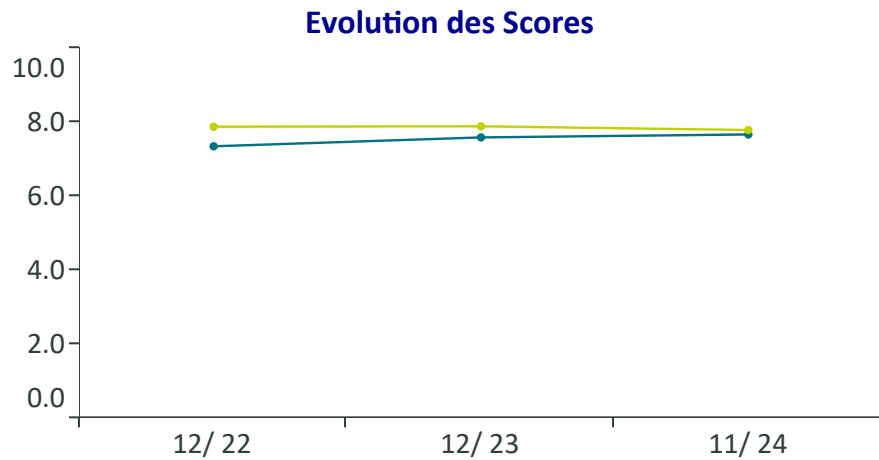
Top 3 des Contributions en ODD



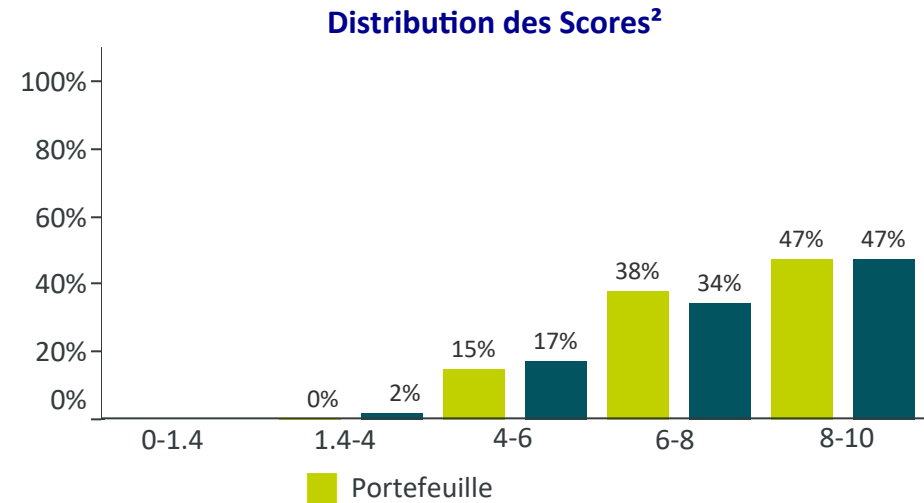
Veillez noter que les chiffres dans le rapports sont calculés en utilisant la méthodologie de transparence. (1) ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Plus d'informations disponibles à la fin de l'avertissement. NB: Veillez noter que l'affichage d'indicateurs n'implique pas qu'ils font partie des objectifs d'investissement des fonds. Pour plus d'informations sur la définition des métriques, veuillez lire la section correspondante du glossaire à la fin du rapport.

Profil ESG

Scores ESG¹



Top 5 ³ des Positions du Portefeuille (en %)		Score ESG	Poids du ptf (en %)
1	Roche Holding AG	5.8	7.1%
2	Nestle SA	6.3	6.0%
3	Julius Baer Group Ltd	8.1	5.6%
4	Novartis AG	8.4	4.2%
5	Lonza Group AG	10.0	4.0%



Indicateurs Sociaux et de Gouvernance

- Rotation des Collaborateurs**
13.6%
15%
Couverture du ptf 76%
- Femmes Siégeant au Conseil d'Administration**
36.0%
34.8%
Couverture du ptf 100%
- Administrateurs Indépendants**
90.5%
90.3%
Couverture du ptf 90%

Exclusions, Controverses, Normes & Standards Internationaux

Niveau de Controverse	Portefeuille	Indice
Impact Grave		
Conformité vis-à-vis des normes et standards internationaux		
Non Conforme		

Source : AXA IM, 29/11/2024 (1) Veuillez noter qu'un changement de méthodologie de notation ESG a été effectué en novembre 2021. (2) Le graphique « score distribution » montre la distribution des scores émetteurs en % de l'actif. (3) Les sociétés présentées sont à titre indicatif uniquement à la date de ce rapport et peuvent ne plus être dans le portefeuille ultérieurement. Elles doivent pas être considérées comme une recommandation d'acheter ou de vendre un titre. NB: Pour plus d'informations sur nos politiques d'exclusion, veuillez visiter notre site Web <https://www.axa-im.com/who-we-are/environmental-social-and-governance> NB: Veuillez noter que l'affichage des indicateurs n'implique pas qu'ils font partie des objectifs d'investissement des fonds. Pour plus d'informations sur la définition des métriques, veuillez lire la section correspondante du glossaire à la fin du rapport.

Profil Environnemental

Profil Carbone

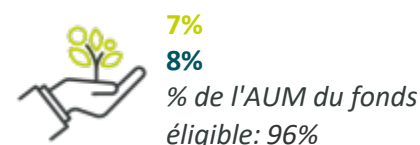
Entreprise <small>Unité ptf cov scope 1+2 scope 3</small>	Scope 1 + 2		Scope 3 ¹	
	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Intensité Carbone par Chiffre d'Affaires <small>en tCO₂e/M\$ revenu 96% 96%</small>	39	69	433	537
Intensité Carbone par Valeur d'Entreprise <small>en tCO₂e/M\$ investi 96% 96%</small>	16	32	127	218
Émissions Absolues <small>en tCO₂e 96% 96%</small>	3,211	6,738	24,618	41,414
Empreinte Carbone <small>en tCO₂e/M€ investi 96% 96%</small>	14	29	110	180

Top 5 ² des Contributeurs à l'Intensité Carbone	Intensité carbone	Émissions absolues	Poids du ptf (en %)
1 SIG Group AG	12.9	965	3.2%
2 Nestle SA	3.2	251	6.0%
3 Georg Fischer AG	3.1	373	3.8%
4 Lonza Group AG	3.1	117	4.0%
5 Clariant AG	2.6	468	2.0%

Élévation de température implicite



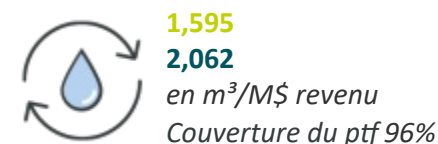
Part Verte Éligible du Chiffre d'Affaires



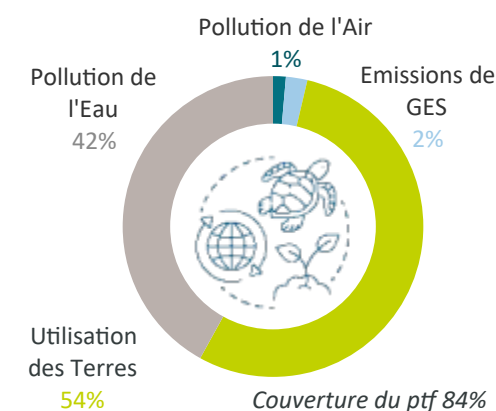
Part Brune du Chiffre d'Affaires



Intensité Hydrique pour les Entreprises



Biodiversité³



Les quatre pressions identifiées sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises dans leur chaîne de valeur constituent l'empreinte globale de la biodiversité.

Un million d'euros investi dans le portefeuille génère une empreinte biodiversité de



km² MSA, ce qui représente une surface équivalente de 0.055 km² de forêt vierge totalement artificialisée en une année donnée du fait des activités économiques des entreprises.

Source : AXA IM, 29/11/2024 (1) Le scope 3 inclut les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur. Veuillez vous référer au glossaire pour plus d'informations. (2) L'intensité CO₂ (tCO₂e/M\$ rev) et les émissions absolues sont des contributions basées sur le scope 1+2. Les sociétés sont présentées à titre indicatif uniquement à la date de ce rapport et peuvent ne plus figurer en portefeuille ultérieurement. Elles ne doivent pas être considérées comme une recommandation d'acheter ou de vendre. (3) Les empreintes biodiversité sont communiquées jusqu'à 3 décimales maximum. Dans le cas où l'empreinte biodiversité est inférieure à 0,0005 km².MSA, une valeur de 0,000 est communiquée. NB: Veuillez noter que l'affichage d'indicateurs n'implique pas qu'ils fassent partie des objectifs d'investissement des fonds. Pour plus d'informations sur la définition des métriques, veuillez lire la section correspondante du glossaire à la fin du rapport.

Information et Glossaire

Indice de Référence

60% SPI Middle Caps Total Return Gross + 40% SPI Large Caps Total Return Gross

Le fonds décrit présente un risque de perte en capital. Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez-vous référer aux DIC et prospectus du fonds. Pour des raisons de cohérence, le fonds sera comparé à son indice de référence de performance officiel ou, lorsqu'il n'est pas significatif, à un univers de référence. Dans certains cas, le fonds peut s'engager à surperformer un autre indice sur certains KPIs.

Méthodologies

Méthodologie Standard de Calcul des Indicateurs Clés de Performance (KPI)

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement sont basées sur des méthodologies ESG qui reposent en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent changer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, le manque de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et le reporting ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données ESG en apparence similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente.

Sauf mention contraire, les chiffres du rapport sont produits en utilisant une méthodologie de valeur pondérée des actifs rebasée sur l'univers éligible sur les lignes directes et indirects. Les pondérations des positions du fonds sont calculées à partir des données du middle office qui peuvent différer des données comptables.

Couverture

Pourcentage de positions au sein du fonds ou de l'indice de référence pour lequel l'indicateur ESG pertinent est disponible.

Score ESG

AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG (obligations d'entreprise, souveraines, vertes, sociales et durables). Ces méthodologies sont basées sur des données quantitatives de plusieurs fournisseurs de données, et ont été obtenues à partir d'informations extra-financières publiées par les émetteurs, les ONG et les entités publiques, ainsi que sur la recherche interne et externe. Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être.

Les méthodologies de notation des obligations d'entreprise et des obligations souveraines s'appuient sur trois piliers et plusieurs sous-facteurs qui couvrent les facteurs de risque les plus importants rencontrés par les émetteurs dans les domaines environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Le cadre de référence s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les Lignes directrices de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail, ainsi que d'autres conventions et principes internationaux qui orientent les activités des entreprises et des gouvernements dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale.

Pour la méthodologie de notation des obligations d'entreprise, le score ESG final intègre également la notion de facteurs liés à l'industrie et opère délibérément une distinction entre les secteurs, de manière à surpondérer les facteurs les plus importants de chaque industrie. La matérialité n'est pas limitée aux impacts liés aux activités d'une entreprise, elle inclut également les impacts sur les parties prenantes externes ainsi que le risque de réputation sous-jacent découlant d'une mauvaise compréhension des principaux enjeux ESG. Pour la méthodologie de notation des obligations d'entreprise, la gravité des controverses est évaluée et surveillée en permanence afin de s'assurer que les risques les plus importants sont reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG. Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent d'intégrer davantage les risques ESG dans les décisions d'investissement.

Climat

Carbone, Scope 1

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise (référence : protocole relatif aux gaz à effet de serre).

AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'ent..

Carbone, Scope 2

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise (référence : protocole relatif aux gaz à effet de serre).

Carbone, Scope 3

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Les émissions de scope 3 sont définies comme toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui sont générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent constituer la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de scope 3 correspondent aux activités en amont et en aval d'une entreprise. Les émissions en amont sont associées aux biens et services achetés ou acquis, tandis que les émissions en aval sont associées à l'utilisation de biens et services vendus. Trucost prend en compte toutes les catégories du scope 3 en amont et en aval, telles que décrites par la norme de comptabilité et de reporting de la chaîne de valeur d'entreprise du GHG Protocol (Scope 3). Veuillez noter que le carbone scope 3 inclut les émissions en amont et en aval depuis Mars 2024.

Empreinte Carbone

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émission carbone totale d'un portefeuille normalisée par la valeur de marché sur les entreprises du portefeuille. Cette métrique est exprimée sur le TCO_{2e}/M€ investi dans les entreprises.

Émissions Absolues

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émissions de gaz à effet de serre provenant d'activités détenues ou contrôlées par l'entreprise et émissions de gaz à effet de serre provenant de fournisseurs directs.

Intensité Carbone par Chiffre d'Affaires

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. La quantité de dioxyde de carbone libéré dans l'atmosphère par million\$ de chiffre d'affaires. Elle est exprimée en tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires.

Information et Glossaire

Intensité Carbone par Valeur d'Entreprise

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. La quantité de dioxyde de carbone libéré dans l'atmosphère pour 1 million\$ investi. Elle est exprimée en tonnes de CO₂ par million\$ investi.

Intensité Carbone du PIB en tCO₂e/PPP M\$

Données environnementales fournies par la Banque Mondiale exprimant les émissions de dioxyde de carbone qui proviennent de la combustion de combustibles fossiles et de la fabrication de ciment. Ils comprennent le dioxyde de carbone produit pendant la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux et de gaz torchés. Les données sont exprimées en tonnes par habitant. La donnée et la couverture sont calculés comme décrit dans la section "Méthodologie standard".

Engagement auprès de l'ISBT

KPI environnemental fourni par l'initiative Science-Based Targets. Les objectifs fondés sur la science offrent aux entreprises une trajectoire clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui permet de prévenir les pires impacts du changement climatique et de pérenniser la croissance de leur activité. Le KPI indiqué dans le rapport indiquera la part du portefeuille répondant à l'objectif de 1,5 °C ou bien inférieur à 2 °C ou 2 °C ou engagée.

Part Verte Éligible du Chiffre d'Affaires

Données environnementales sur mesure dérivées de Trucost S&P. Il représente l'exposition des revenus à de spécifiques activités vertes provenant d'un sous-ensemble d'activités jugées éligibles par la taxonomie de l'UE. La donnée et la couverture sont calculés comme décrit dans la section "Methodologie standard".

Part Brune du Chiffre d'Affaires

KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Exposition du chiffre d'affaires aux énergies fossiles, dont celles aux sables bitumineux, à la génération de charbon et à l'extraction de charbon. Le KPI indiqué est calculé selon la description qui en est faite dans la section relative à la méthodologie standard.

Élévation de Température Implicite

KPI environnemental fourni par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température (ITR) fournit une indication de la mesure dans laquelle les entreprises publiques s'alignent sur les objectifs mondiaux en matière de température. Exprimé en degrés Celsius, il s'agit d'une mesure intuitive et tournée vers l'avenir qui montre comment une entreprise s'aligne sur les ambitions de l'Accord de Paris - qui est de maintenir une augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore plus l'augmentation de la température à 1,5°C. L'augmentation implicite de la température au niveau du portefeuille compare la somme des émissions de GES prévues « détenues » à la somme des budgets carbone « détenus » pour les avoirs du fonds sous-jacent. Le dépassement/sous-dépassement total estimé du budget carbone du portefeuille est ensuite converti en degré d'élévation de température (°C) à l'aide du TCRE. Le facteur de réponse transitoire aux émissions cumulées de CO₂ (TCRE) définit la relation entre les émissions supplémentaires absolues et l'augmentation de la température. La base d'allocation utilisée pour définir la propriété est la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) afin de permettre l'analyse des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

Valeur à Risque Climatique

Valeur à Risque Climatique

Climate Value-at-Risk fournit des évaluations d'évaluation prospectives et basées sur le rendement mesurant l'impact potentiel du changement climatique sur l'évaluation d'une entreprise selon un scénario climatique spécifique. La valeur à risque climatique totale est la somme du risque de transition, de l'opportunité technologique et du risque physique.

Risque de Transition

KPI fourni par MSCI. Comment les politiques climatiques actuelles et à venir visant à réduire les émissions de carbone affecteront les entreprises, principalement par l'augmentation du prix du carbone et les émissions déclarées ou estimées des champs d'application 1, 2 et 3 de l'entreprise, y compris les compensations.

Opportunité Technologique

KPI fourni par MSCI. Estimation des revenus bas carbone actuels ainsi que des brevets pour évaluer le niveau de « futurs revenus verts » que l'entreprise pourrait tirer du développement et de la vente de technologies bas carbone.

Risque Physique

KPI fourni par MSCI. Risque lié à plusieurs aléas climatiques extrêmes aigus ou chroniques, tels que canicule, élévation du niveau de la mer pouvant impacter les actifs et les activités d'une entreprise.

Biodiversité

Empreinte Biodiversité

AXA IM utilise la métrique développée par Iceberg Data Lab (IDL) – Corporate Biodiversity Footprint (CBF), pour calculer l'empreinte biodiversité au niveau du fonds. Le calcul du CBF se fait en plusieurs étapes :

1. Évaluer les matières premières et les produits achetés et vendus par l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur sur la base du modèle physique interne Input/Output d'IDL et répartir les flux de produits de l'entreprise par secteur (sectorisation NACE)
2. Calculer les pressions environnementales d'une entreprise associées aux flux de ses produits sur la base d'une analyse du cycle de vie (ACV)
3. Traduire les pressions par les fonctions pression-impact (modèle GLOBIO) en une seule et même unité d'impact sur la biodiversité – km².MSA
4. Agréger les différents impacts en un impact global absolu au niveau de l'entreprise. L'empreinte biodiversité au niveau du portefeuille est alors estimée en km².MSA / M€ investi. A noter que la solution IDL calcule l'empreinte biodiversité des Scopes 1, 2 et 3, les Scopes étant définis selon le GHG Protocol.

Information et Glossaire

Abondance Moyenne des Espèces (MSA)

La MSA mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité sous l'influence des pressions de perte de biodiversité par rapport aux écosystèmes non perturbés (en %). La MSA est utilisée pour mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille (CBF) et fournit une mesure d'impact négatif représentant un volume relatif moyen de perte de biodiversité associée aux activités d'une entreprise. Le volume de perte de biodiversité est alors exprimé en surface équivalente de km² de MSA identique à la forêt vierge perdue ou, autrement dit, en surface équivalente de km² artificialisée une année donnée.

Pressions / Impacts sur la Biodiversité

KPI fourni par Iceberg Data Lab. La somme de quatre impacts calculés (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'air et pollution de l'eau) associés aux pressions respectives sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises à travers la chaîne de valeur (Scope 1, 2 et 3), constitue l'empreinte globale de la biodiversité . --> De plus amples informations sur la méthodologie CBF sont disponibles dans le rapport ESG annuel d'AXA IM.

Indicateurs Clés de Performance ESG

% de la Rotation des Collaborateurs

KPI social fourni par Bloomberg pour les obligations d'entreprise. Part pondérée des actifs des collaborateurs de l'entreprise détenue en portefeuille au cours de l'année passée. Une rotation élevée des collaborateurs peut indiquer que ceux-ci ne sont pas satisfaits de leur travail dans l'entreprise ou de leur rémunération, ou que leur santé ou sécurité n'est pas assurée au sein de l'entreprise.

Formation des Collaborateurs

Montant dépensé par l'entreprise pour la formation des employés au cours de la période de référence. Le chiffre est en MUSD.

% de Femmes Siégeant au Conseil d'Administration

KPI de gouvernance fourni par Bloomberg pour les obligations d'entreprise. Part pondérée des actifs des femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises détenues en portefeuille.

% d'Administrateurs Indépendants Siégeant au Conseil d'Administration

KPI de gouvernance fourni par Bloomberg pour les obligations d'entreprise représentant la part moyenne pondérée d'administrateurs indépendants siégeant au conseil d'administration des entreprises détenues en portefeuille

Intensité Hydrique

KPI environnemental fourni par Trucost S&P pour les obligations d'entreprise. Ce KPI représente la quantité d'eau détournée par l'organisation de toutes les sources, y compris, sans s'y limiter, la surface, le sol, l'eau salée et les réseaux municipaux. Inclut l'eau de refroidissement. Il est exprimé en mètres cubes. Pour les obligations souveraines, le KPI est fourni par la Banque mondiale et représente les prélèvements d'eau douce par rapport aux ressources en eau douce disponibles. Il s'agit du rapport entre le prélèvement d'eau douce total par tous les grands secteurs et l'ensemble des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en matière d'eau.

1,5 °C Opportunité Technologique – VaR Climatique

KPI environnemental fourni par MSCI. Ce KPI mesure l'exposition des opportunités technologiques haussières de la société, exprimée en pourcentage de la valeur de marché du titre, en supposant un objectif global de 1,5 °C et calculée à partir des prix du carbone du modèle AIM CGE.

Indice de Compétition Globale

KPI de gouvernance défini par le Forum économique mondial pour les obligations souveraines. C'est un ensemble d'institutions, de politiques et de facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays, les conditions des institutions publiques et les conditions techniques. Les chiffres sont classés, le meilleur pays étant classé no 1.

Indice GINI

KPI social fourni par l'OCDE pour les obligations souveraines. Le coefficient Gini est basé sur la comparaison des proportions cumulées de la population par rapport aux proportions cumulées de revenus qu'elle perçoit, et il varie entre 0 dans le cas d'une égalité parfaite et 1 en cas d'inégalité parfaite. Le KPI indiqué est calculé selon la description qui en est faite dans la section relative à la méthodologie standard.

Controverses

KPI ESG fourni par Sustainalytics pour les obligations d'entreprise. Sur la base du suivi de l'actualité, afin d'identifier les informations susceptibles d'être importantes d'un point de vue de l'ESG, les incidents sont identifiés et les informations et références pertinentes sont recueillies. Les incidents individuels s'accumulent et se transforment en événements. Les événements sont classés en 10 thématiques et notés sur une échelle d'ouragan de 1 à 5, selon le risque pour la réputation de l'entreprise et l'impact potentiel sur les parties prenantes et l'environnement. . Pour de plus amples informations sur le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.unglobalcompact.org> . Le KPI indiqué correspond à la somme des pondérations des positions du portefeuille par niveau de controverse.

Normes et Standards Internationaux

S'appuyant sur les données de filtrage des standards mondiaux de Sustainalytics, cet indicateur évalue l'impact des entreprises sur les parties prenantes et la mesure dans laquelle une entreprise provoque, contribue ou est liée à des violations des normes et standards internationaux. Cette évaluation couvre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Pour de plus amples informations sur les données de filtrage des standards mondiaux de Sustainalytics, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.sustainalytics.com/>

Basé sur les Données de Sustainalytics - exclut tout ajustement décidé par les comités d'AXA IM et/ou les directives spécifiques aux clients.

Information et Glossaire

Impact

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, offre un modèle commun pour la paix et la prospérité pour les personnes et la planète, aujourd'hui et demain. À son cœur se trouvent les 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays – développés et en développement – dans le cadre d'un partenariat mondial. Ils reconnaissent que la fin de la pauvreté et de la précarité doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, tout en s'attaquant au changement climatique et en s'efforçant de préserver nos océans et nos forêts. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://sdgs.un.org/goals>

Méthodologie de Calcul des Contributions aux ODD

Le graphe des contributions aux objectifs de développement durable est basé sur les contributions individuelles de chaque titre à un ou plusieurs ODD. Ces données sont ensuite agrégées au niveau du portefeuille. Ces chiffres sont basés sur la partie du portefeuille contenant des données sur les ODD. Le fait de cibler un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) ne signifie pas que les Nations Unies ont approuvé AXA Investment Managers, ses produits ou services ou activités et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

Un Impact Rating Score est calculé en utilisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme référence. Cet Impact Rating mesure la manière dont les entreprises minimisent les externalités négatives dans leur chaîne de valeur, tout en exploitant les opportunités dans leurs produits et services pour contribuer à la réalisation des ODD. Un Impact Rating spécifique à un ODD suit une échelle de -10 (impact négatif significatif) à +10 (impact positif significatif) et est classifié dans les quatre catégories suivantes :

- "Significativement Positif" comprend les Impact Rating Scores des ODD compris entre 5 et 10.
- "Positif", ceux entre 0 et 5.
- "Négatif", entre -5 et 0.
- "Significativement Négatif" entre -10 et -5

Réduction des Émissions de Carbone

KPI environnemental fourni par Carbone 4. Il représente le nombre de tonnes d'émissions de CO₂ évitées par nos investissements en obligations durables.

TCO₂e Évitées

KPI environnemental fourni par Carbone 4. Cet indicateur correspond au rapport entre la réduction des émissions de carbone et les actifs sous gestion du fonds.

Véhicules Retirés de la Circulation

KPI environnemental calculé pour traduire les tonnes d'émissions de CO₂ évitées par le nombre de véhicules retirés de la circulation en utilisant un ratio de 4,5 tonnes de CO₂ par véhicule.

Impact

KPI environnemental fourni par Carbone 4 représentant le montant des énergies renouvelables générées par notre investissement en obligations vertes.

Répartition par Projets

Chaque obligation verte finance un ou plusieurs projets. Le graphique montre la répartition des projets financés par le fonds rebasé sur la part verte.

Labels

Label ISR

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances français.

Son objectif est de permettre aux investisseurs, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de faire la distinction entre les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), qui produisent des résultats mesurables et concrets. L'ISR est une approche visant à appliquer les principes du développement durable à l'investissement. Ces fonds ciblent les entreprises qui se distinguent en prenant en compte les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour se voir accorder le label, les fonds doivent définir des objectifs ESG, mettre en œuvre une méthodologie et des moyens d'analyse suffisants, et rendre compte de l'atteinte de leurs objectifs, notamment par le calcul d'indicateurs mesurables.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.lalabelisr.fr/>.

Label Towards Sustainability

L'initiative « Towards Sustainability » vise à aider l'ensemble des investisseurs particuliers et institutionnels recherchant des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Elle souhaite également encourager les institutions financières à proposer une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

Le standard de qualité vise à augmenter le nombre de produits financiers socialement responsables et durables, et à généraliser ses principes pour les produits financiers traditionnels.

Le label cherche à donner confiance et à rassurer les investisseurs potentiels que le produit financier est géré en tenant compte de la durabilité et n'est pas exposé à des pratiques particulièrement insoutenables, sans que les investisseurs n'aient à faire eux-mêmes une analyse détaillée. Toutefois, la transparence sur tous les éléments nécessaires à une telle analyse est requise.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.towardssustainability.be/>

Information et Glossaire

Label GreenFin

Créé par le ministère de la Transition écologique, le label GreenFin garantit le caractère « vert » des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label distingue les fonds qui investissent dans des entreprises des secteurs de l'énergie nucléaire et des énergies fossiles. Dédié à la finance verte, ce label vise à mobiliser une partie de l'épargne au profit de la transition énergétique et écologique. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

INS Non-Compliant et Watch-List

Pourcentage d'entreprises évaluées comme non conformes ou dans la Watch-List with International Norms & Standards. S'appuyant à la fois sur un fournisseur de données externe et sur l'analyse qualitative d'AXA IM, cet indicateur évalue l'impact des entreprises sur les parties prenantes et la mesure dans laquelle une entreprise cause, contribue ou est liée à des violations des normes et standards internationaux.

Cette évaluation couvre les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Une entreprise est considérée comme non conforme lorsqu'il est déterminé qu'elle cause ou contribue à des violations graves ou systémiques et/ou systématiques des normes internationales.

Une entreprise est classée sur la liste de surveillance s'il est déterminé qu'elle risque de contribuer à des violations graves ou systémiques et/ou systématiques des normes et standards internationaux.

Actionnariat Actif

Vote aux Assemblées Générales

En tant qu'actionnaire, AXA IM a le droit de voter lors des assemblées générales annuelles des entreprises sur les propositions de la direction, telles que la rémunération des dirigeants, les nominations d'administrateurs et les propositions d'actionnaires. Chez AXA IM, notre politique de gouvernance d'entreprise et de vote est basée sur des principes de bonne gouvernance d'entreprise qui servent à protéger les intérêts à long terme des actionnaires. Lors de l'examen des résolutions proposées aux assemblées générales, nous jugeons au regard des principes fondamentaux de bonne gouvernance d'entreprise, en tenant compte des normes de bonnes pratiques applicables au marché concerné et de la situation particulière de cette société.

Engagement

L'engagement est la pratique selon laquelle les investisseurs entrent en dialogue avec les représentants des sociétés émettrices - souvent des administrateurs ou des membres de la direction générale - pour surveiller nos investissements, mais aussi pour s'assurer que nous avons un dialogue ouvert pour permettre un changement positif. L'engagement constitue l'un des piliers fondamentaux de nos pratiques d'actionnariat actif avec le vote aux assemblées générales annuelles, afin d'améliorer la valeur financière et sociétale à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons. Vous trouverez des informations détaillées sur nos activités d'actionnariat actif et de gérance ici :

<https://www.axa-im.com/responsible-investing/stewardship>

Les investissements réalisés par le fonds au cours des 12 derniers mois (positions du portefeuille à chaque fin de mois pour les 12 derniers mois) sont pris en compte pour rendre compte de la proportion et du nombre d'émetteurs engagés, ainsi que de la répartition des thématiques.

Avertissement

Le fait de cibler un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) ne signifie pas que les Nations Unies ont approuvé AXA Investment Managers, ses produits ou services ou activités et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

Cette communication marketing ne constitue pas, de la part d'AXA Investment Managers Paris, une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal. Ce document ne contient pas d'informations suffisantes pour étayer une décision d'investissement.

En raison de sa simplification, ce document est partiel et les opinions, estimations et prévisions qu'il contient sont subjectives et sujettes à modification sans préavis. Il n'y a aucune garantie que les prévisions faites se réaliseront. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations contenues dans ce document sont fournies sur la base de l'état de nos connaissances au moment de la création de ce document. Bien que toutes les précautions soient prises, aucune représentation ou garantie (y compris la responsabilité envers des tiers), expresse ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La confiance accordée aux informations contenues dans ce document est à la seule discrétion du destinataire. Ce document ne contient pas suffisamment d'informations pour étayer une décision d'investissement.

Les sociétés sont présentées à titre indicatif uniquement à la date de ce rapport et peuvent ne plus figurer en portefeuille ultérieurement. Elles ne constituent pas une recherche en investissement ou une analyse financière relative à des transactions sur instruments financiers, ni une offre d'achat ou de vente d'investissements, de produits ou de services, et ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil en investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Avant d'effectuer un investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur, qui fournissent des détails complets sur le produit, y compris les frais et les risques d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne remplacent pas ces documents ou des conseils professionnels externes.

Les produits ou stratégies discutés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre juridiction. Veuillez vérifier les pays d'enregistrement auprès du gestionnaire d'actifs ou sur le site Web <https://www.axa-im.com/en/registration-map>, lorsqu'une carte d'enregistrement des fonds est disponible. En particulier, les parts des fonds ne peuvent être offertes, vendues ou livrées à des "U.S. Person" au sens du Règlement S dans le cadre de l'US Securities Acte de 1933. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à modification. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Pour les investisseurs situés dans l'Union Européenne :

Veillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans cette communication dans l'Union européenne en déposant une notification auprès de son autorité de contrôle, conformément aux règles du passeport européen.

En cas d'insatisfaction concernant les produits ou services d'AXA Investment Managers, vous avez le droit de déposer une réclamation, soit auprès du commercialisateur, soit directement auprès de la société de gestion (plus d'informations sur la politique de réclamation d'AXA IM sont disponibles en anglais : <https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>). Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également le droit d'intenter à tout moment une action judiciaire ou extrajudiciaire. La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges vous permet de déposer un formulaire de réclamation (disponible sur : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous fournit des informations sur les voies de recours disponibles (disponibles sur : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>).

Le résumé des droits des investisseurs en anglais est disponible sur le site d'AXA IM <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Des traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.

Avertissement

Ni MSCI ni aucune autre partie impliquée liée à la compilation, au calcul ou à la création des données MSCI ne donne de garantie ou de déclaration expresse ou implicite concernant ces données (ou les résultats devant être obtenus par leur utilisation), et toutes ces parties par la présente déclinent expressément toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne l'une de ces données. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas MSCI, l'une de ses sociétés affiliées ou tout tiers impliqué dans ou lié à la compilation, au calcul ou à la création des données n'aura de responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou tout autre dommages (y compris le manque à gagner) même s'il est avisé de la possibilité de tels dommages. Aucune autre distribution ou diffusion des données MSCI n'est autorisée sans le consentement écrit exprès de MSCI.

Si le fonds ou le compartiment fait partie d'AXA Rosenberg Equity Alpha Trust, qui est un OPCVM à capital variable à capital variable agréé par la Banque centrale d'Irlande. Le siège social d'AXA Rosenberg Equity Alpha Trust est situé au 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

Si le fonds ou le sous-fonds fait partie d'AXA World Funds. Le siège social d'AXA WORLD FUNDS est 49, avenue J.F Kennedy L-1885 Luxembourg. La Société est enregistrée sous le numéro B. 63.116 au Registre de Commerce et des Sociétés. La Société est une SICAV luxembourgeoise UCITS IV agréée par la CSSF et gérée par AXA Funds Management, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le Luxembourg immatriculé B 32 223RC, et dont le siège social est situé au 49, Avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg.

Si le fonds ou le compartiment fait partie de l'ICAV AXA IM World Access Vehicle domicilié en Irlande, dont le siège social est situé au 33 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2, et enregistré auprès de la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C154706. Le(s) compartiment(s) est(sont) un véhicule de gestion collective d'actifs au sens de la directive européenne OPCVM. Il est géré par AXA Investment Managers Paris, société de droit français, dont le siège social est situé Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.

Pour plus d'informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez visiter <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>

Suisse:

For the AXA (CH) Strategy Fund, a contractual open-ended umbrella fund under Swiss law ("Other Funds for Traditional Investments" category), the prospectus, the Key Information Document (PRIIP KID) and the annual and semi-annual reports can be obtained free of charge from the fund management company AXA Investment Managers Switzerland Ltd, Ernst-Nobs-Platz 7, CH-8004 Zurich (Postal address: P.O. Box 1078, CH-8021 Zurich). The custodian bank is State Street Bank International GmbH, Munich, Zurich branch, Beethovenstrasse 19, CH-8002 Zurich. In respect of the units distributed in Switzerland, the place of performance and jurisdiction is Zurich, Switzerland.

The information provided in this document is for advertising and informational purpose only. It shall not constitute legal, financial or tax advice, nor is it an offer or recommendation for the purchase or sale of financial instruments. Any reproduction of this information, in whole or in part, is prohibited. Units of the funds may not be offered, sold or issued to U.S. Persons within the meaning of Regulation S of the U.S. Securities Act of 1933. This material does not contain sufficient information to support an investment decision. The purchase of fund units is exclusively made on the basis of the prospectus or otherwise authoritative marketing documents and the information contained therein. The opinions contained here reflect the current assessment of AXA Investment Managers at the time of issue. This assessment may change at any time without prior notice. AXA Investment Managers does not offer any guarantee as to the accuracy and completeness of this document. The information displayed including opinions and forward-looking statements is based on the knowledge and assessment at the time it is prepared and may change without notice. Past performance or returns are neither a guarantee nor an indicator of the future performance or investment returns. The value and return on an investment is not guaranteed. It can rise and fall and investors may even incur a total loss. Exchange rate fluctuations may also affect the value of the investment. Any performance and return data displayed does not take into account commission and costs incurred when issuing or redeeming units. Awards or ratings are for informational purposes only and should not be construed as an endorsement of any AXA Investment Managers company or of their products or services. Please refer to the websites of the sponsors/issuers for information regarding the criteria on which the awards/ratings are determined.

Avertissement

Deutschland / Österreich / Liechtenstein:

Rechtliche Hinweise:

Bitte beachten Sie folgende Hinweise und lesen Sie ergänzend die Angaben im jeweils gültigen Verkaufsprospekt einschließlich der Allgemeinen und Besonderen Anlagebedingungen bzw. der Satzung des Fonds, auf dessen ausschließlicher Basis ein Kauf von Anteilen erfolgt. Jeder Kauf und Verkauf von Anteilen auf der Basis von Auskünften oder Erklärungen, welche nicht in diesem Prospekt enthalten sind, erfolgt ausschließlich auf Risiko des Käufers. Die Verkaufsprospekte, die wesentlichen Anlegerinformationen (KIID "Key Investor Information Document") sowie die Jahres- und Halbjahresberichte erhalten Sie auf Anfrage kostenlos bei AXA Investment Managers Deutschland GmbH o Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt am Main sowie unter <https://www.axa-im.de/> <https://www.axa-im.at/> <https://www.axa-im.li/>

España (Espagne):

- AXA IM EURO LIQUIDITY SRI es un Fondo de derecho francés armonizado y autorizado por la AMF francesa e inscrito en el registro oficial de la CNMV con el número 868.
- AXA AEDIFICANDI es una SICAV de derecho francés armonizada y autorizada por la AMF francesa e inscrita en el registro oficial de la CNMV con el número 315.
- AXA COURT TERME es una SICAV de derecho francés armonizada y autorizada por la AMF francesa e inscrita en el registro oficial de la CNMV con el número 666.
- AXA TRESOR COURT TERME es un Fondo de derecho francés armonizado y autorizado por la AMF francesa e inscrito en el registro oficial de la CNMV con el número 665.
- AXA IM EURO 6M es un Fondo de derecho francés armonizado y autorizado por la AMF francesa e inscrito en el registro oficial de la CNMV con el número 946.

Émis par AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, société de droit français, ayant son siège social à Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506, et une société de gestion de portefeuille, titulaire de l'agrément AMF n° GP 92-08, délivré le 7 avril 1992.

Dans d'autres juridictions, ce document est publié par les sociétés affiliées d'AXA Investment Managers SA dans ces pays.

Australie:

Equity Trustees Limited (« Equity Trustees ») (ABN 46 004 031 298), AFSL 240975, est l'Entité responsable du fonds AXA (CH) Strategy Fund - Swiss Equity CHF (« le Fonds »). Equity Trustees est une filiale d'EQT Holdings Limited (ABN 22 607 797 615), société cotée à la Bourse australienne (ASX : EQT).

Le présent Rapport ESG a été préparé par AXA Investment Managers Australia Ltd pour vous fournir uniquement des informations générales. Lors de la préparation du présent Rapport ESG, nous n'avons pas tenu compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des besoins spécifiques d'une personne en particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à des conseils professionnels et vous ne devez pas prendre des mesures sur des questions spécifiques en vous basant sur ces informations. Ni AXA Investment Managers Australia Ltd, Equity Trustees, ni aucune de ses parties liées, ni leurs collaborateurs ou administrateurs, ne fournissent et ne garantissent l'exactitude ou la fiabilité de ces informations, ou ne sauraient être tenus responsables vis-à-vis de toute personne qui en dépend. La performance passée ne doit pas constituer un indicateur fiable de la performance future. Vous devez vous procurer une copie de la déclaration du produit avant de prendre une décision quant à l'opportunité d'investir dans ce produit.

La détermination du marché cible est disponible à la page Internet suivante : <https://www.eqt.com.au/corporates-and-fund-managers/fund-managers/institutional-funds/>

Le présent document a été préparé sans tenir compte de la situation personnelle, des objectifs d'investissement, de la La détermination du marché cible est un document qui doit être mis à disposition, et ce, depuis le 5 octobre 2021. Ce document décrit pour qui ce produit financier est susceptible d'être approprié (c'est-à-dire le marché cible) ainsi que les conditions de distribution du produit aux investisseurs. Il décrit également les événements ou circonstances dans lesquels la détermination du marché cible pour ce produit financier peut être revue.

Belgique:

Cette communication promotionnelle est exclusivement destinée à des investisseurs professionnels conformément à la définition de la directive MiFID (2014/65/EU) et ne peut en aucun cas être ni présentée ni distribuée à un public retail. La circulation de cette communication doit être limitée en conséquence.